

COMPTE RENDU DE LECTURE

Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIXe et XXe siècles
Les « Vingt calamiteuses » et la fin de l'économie de plantation (1966-2000) (tome V)
Christian Schnakenbourg

Éditions L'Harmattan, octobre 2016, ISBN 978-2-343-0296-2, 28 €

Christian Schnakenbourg a mené à bien son long panorama de l'histoire de l'industrie sucrière guadeloupéenne, dont la publication a commencé en 1980 chez L'Harmattan (voir nos comptes rendus de lecture p. 5210, 5872 et NS 20), complété en 1981 par « Recherches sur l'histoire de l'industrie sucrière à Marie-Galante » (SHG), en 1997 par « La compagnie sucrière de la Pointe-à-Pitre (E. Souques et Cie) Histoire de l'usine Darboussier de 1867 à 1907 » (annoncé GHC p. 2148 mais pas reçu en service de presse) et en 2013 par « Beauport 1732-1990. Une grande aventure industrielle en Guadeloupe » (Editions Jasor ; pas reçu en service de presse).

Après les « Vingt glorieuses », voici donc les « Vingt calamiteuses ». Nous nous trouvons ici dans une période récente que nos contemporains ont connue et, pour certains d'entre vous, vécue. C'est l'époque des sigles, SAFER, SATEC, SAUB, etc. Les vieux noms des habitations disparaissent, les sociétés anonymes remplacent les anciens propriétaires. « Crise industrielle » et « Crise de la canne » mènent à « La fin de l'économie de plantation ».

L'auteur explique tout ce triste processus avec clarté et rigueur, en s'appuyant sur de nombreuses sources.

Nous avons reçu de *Jean-Louis Donnadieu* par Internet ses articles

**« Faire fructifier ses biens au soleil : fortune et infortunes
des propriétés Noé à Saint-Domingue (seconde moitié du XVIIIe siècle) »**

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Gers n°421, troisième trimestre 2016, p. 284-297

Article rédigé à partir des papiers privés de la famille d'Héricourt, entre 1771 et 1786, numérisés par les ANOM (261 MIOM). Le chevalier d'Héricourt était cousin de Louis Pantaléon de Noé et tous deux, dont les habitations étaient mitoyennes, s'étaient associés : détails sur la société, inventaire des habitations, affaires familiales et succession du chevalier d'Héricourt, évolution au long de ces 15 années, liste des esclaves et carte situant les habitations.

Quand le général Bertrand était colon en Martinique (1837-1839)

Revue de l'Académie du Centre 2016, p. 80-101

Académie du Centre, c/o Archives, 1 rue Jeanne d'Arc, 36000 Châteauroux

25 € + port 5 € (pour la métropole)

Devenu veuf de Fanny DILLON, Henry-Gatien comte de BERTRAND (1773-1844) hérite de deux sucreries, au sud de la Martinique et, à 63 ans, alors qu'il ne connaît rien aux questions coloniales, il s'embarque pour se rendre compte de visu du fonctionnement de ses domaines. Il va recueillir de nombreuses notes qui n'ont guère été exploitées jusque là.

Cet article utilise les papiers privés 183 APOM (aux ANOM), des lettres du Fonds Bertrand, aux archives départementales de l'Indre (J26) et aux archives municipales de Châteauroux, les Papiers Dillon du musée-hôtel Bertrand de Châteauroux, un acte de vente du Minutier central (Archives nationales) mais aussi le texte de Jacques Dion dans « Archives de plantations aux Antilles » (In Situ, 20/2013, cf. GHC NS22 p. 124 <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS22all.pdf>), ceux publiés dans « Esclaves, regards de Blancs 1672-1913 » (cf. GHC 217 p. 5642), etc.

L'auteur analyse les notes laissées par le général Bertrand en vue d'une publication qui n'eut pas lieu et qui, entre autres « décrivent une société plus complexe et poreuse qu'il n'y paraît au premier abord ».

Nombreuses explications et notes utiles pour des lecteurs qui ne connaissent rien au contexte historique et linguistique de la Martinique ; photos du site actuel des habitations et cartes de localisation des habitations Les Côteaux, à Sainte-Luce, et Les Salines Dillon, à Sainte-Anne ; « éléments de généalogie ». Il s'y ajoute, composant la moitié de l'article, des transcriptions pour lesquelles on peut rendre grâce à l'auteur : une lettre de 1830 du cousin de Fanny, M. de Fougainville, qui vient de prendre la gérance ; extraits de lettres du général Bertrand (« Nos colonies sont prises par les deux bouts, d'un côté par l'émancipation plus ou moins prochaine, mais inévitable ; de l'autre par le sucre de betterave et l'énormité de l'impôt dont est grevé le sucre colonial. »). Et surtout extraits de ses notes qui nous font regretter que la publication envisagée par lui n'ait pas été menée à bien. C'est un bon observateur et ses commentaires, en particulier sur les nègres, esclaves ou libres, de ses habitations sont exceptionnels.

Un ensemble très intéressant !

Dans ce numéro de la Revue, il y a aussi un article intitulé « Un récit détaillé de l'insurrection de Saint-Domingue par un jeune aristocrate berrichon, 1791-1792 » : longue lettre du 27 mars 1792, reproduite in-extenso, d'un jeune aristocrate berrichon, Thomas Louis Benjamin de Poix, témoin des événements de fin 1791-

début 1792 au Port-au-Prince. Document exhumé récemment par le directeur des Archives départementales de l'Indre.

Nous avons reçu de *Danielle Bertrand-Fabre* le tiré à part de son article

**Trois orphelines en action : les filles de Jean Baptiste FAVRE de SAINT-CASTOR
et/ou de Victoire de MARCEILLAN
à travers les guerres et les révolutions (XVIIIe-XIXe siècles)**

Mémoires de l'Académie de Nîmes, IXe série, Tome LXXXVIII, 2014, pp. 73-114

Analyse très fine et très documentée, malgré la dispersion et les lacunes des sources, du destin de trois sœurs utérines, Sophie de BEAUVAU, Adélaïde et Jeanne FAVRE de SAINT-CASTOR, l'une divorcée, l'autre mère célibataire et la dernière longtemps veuve : elles ne dépendaient donc ni d'un père ni d'un tuteur ni d'un mari et ont su agir, dans une époque troublée, pour maintenir leurs droits, entre autres sur les biens familiaux de **Saint-Domingue**, à Aquin. La recherche était complexe : bigamie du père de l'aînée, falsification d'état civil pour s'agréger à la noblesse de celui des deux autres, séparations familiales, procès avec un probable usurpateur d'identité, légalisation tardive de mariage, départ de Saint-Domingue pour la Jamaïque et la Louisiane, nombreux changements de domicile en France. Eléments généalogiques dans la base Roglo et dans CGHIA 39, p. 25-26 (FAVRE de SAINT-CASTOR).

En annexe, les cartes postales de l'atelier Delaunet de Châtelleraut, descendants du second mariage de Sophie de Beauvau.

Voir aussi, sur le sieur Laroche qui se disait demi-frère de Sophie de Beauvau, la question 00-36 LA ROCHE (ou BEAUVAU, ou LA TOUR), de *Pierre Jourdan*, et les réponses dont celle de *Bernard Mayaud*, GHC 126, mai 2000, p. 2872-73.

La Révolution à Saint-Domingue. Récits de rescapés (1789-1804) :
Jean-Marie Bonjour, Michel Étienne Descourtiz, Jean Decout

Vincent Cousseau, Michel Kiener

CRIHAM - Centre de Recherche Interdisciplinaires en Histoire, Histoire de l'Art et Musicologie
Les Perséides, ISBN 978-2-37125-015-4, février 2016, 270 pages, 24 €

Le texte de l'huissier Jean-Marie Bonjour, jamais publié, était dans une collection particulière et vient d'être versé aux archives de la Gironde ; celui de Descourtiz, « Détails de ma captivité », extrait de ses « Voyages d'un naturaliste », n'a jamais été réédité correctement depuis sa publication en 1809 ; celui du médecin des Cayes Jean Decout est un manuscrit du fonds Marcel Chatillon (et non Châtillon, s'il vous plaît) aux archives de la Gironde.

On peut rendre grâce aux auteurs de la diffusion de ces textes et de leur avant-propos qui résume clairement en 7 pages un contexte historique et social complexe, de 1789 à 1804. Il est illustré par une carte de Saint-Domingue en 1803 et une autre des villes d'accueil de la diaspora dominguoise (1793-1804).

Chacun des trois textes, avec un appareillage de notes, est précédé d'une « présentation » riche en informations sur l'auteur et suivi d'un index (qui ne reprend malheureusement pas les patronymes de la présentation).

Le récit de **Jean-Marie Bonjour**, vrai « trompe-la-mort », commence par les Petites Antilles, Martinique et Guadeloupe (il est à la Martinique avec les Patriotes de Dugommier), de 1788 à 1791 puis il passe à Saint-Domingue en juillet 1791 et, après avoir fui l'île, il rentre en France en 1803.

Nous avons été heureux de constater que des documents du fonds Debien (73 J, que nous avons classé et déposé aux archives de la Gironde : <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS19all.pdf> p. 1) ont été utilisés (p. 39 note 32) mais nous regrettons de ne pas avoir été consultés, entre autres pour l'identification de certaines personnes (par exemple p. 36, Mr Demonpertuy au Lamentin de la Martinique est Nicolas Desvergers de Maupertuy, cf. p. 13 de notre article sur cette famille <http://www.ghcaraibe.org/articles/2016-art13.pdf>).

Nous signalons un document en contradiction avec le récit de Bonjour : le 25 brumaire III (15/11/1794) les déportés de la Guadeloupe par les Anglais citent, dans la liste des « *citoyens ayant pactisé avec les Anglais* » qu'ils envoient à la commission des colonies, « *Bonjour, huissier, capitaine des canonniers, retourné à la Guadeloupe comme secrétaire de la commission* » (GHC p. 6135). Or d'après son récit il était alors dans les troubles de Saint-Domingue où il est arrivé en juillet 1791. Peut-il s'agir d'un homonyme ?

L'avant-propos sur **Descourtiz** corrige des erreurs généalogiques qui sont répétées. Il arrive en 1799 à Saint-Domingue, jeune époux de Marie Louise Remoussin (mais sans elle) pour reprendre possession de l'habitation du grand-père maternel de sa femme, Rossignol Desdunes. C'est l'époque où les habitants sont « invités » par Toussaint-Louverture à revenir et restaurer leurs habitations. Après avoir vécu la période des massacres, en particulier par Dessalines, lui aussi quitte l'île en 1803 à l'époque de la dérouté du corps expéditionnaire français.

En ce qui concerne la biographie de Descourtiz, en particulier sa naissance et son patronyme, Estienne (Michel étant le seul prénom), elle avait été donnée dès 1991 par Marie Antoinette Menier, conservateur en chef des Archives nationales, ancienne directrice des archives d'outre-mer rue Oudinot, dans son long article « Éléments pour une biographie de Michel Estienne Descourtiz 1777-183? » publié dans le numéro 36 du CGHIA (juin 1991) p. 53-62.

Rappelons par ailleurs que les sommes portées dans l'Etat des liquidations de l'Indemnité n'ont pas été versées intégralement (voir Revue historique 2010/3 n° 655 « Monnayer l'incalculable ? L'indemnité de Saint-Domingue, entre approximations et bricolage », de Frédérique Beauvois, <https://www.cairn.info/revue-historique-2010-3-page-609.htm>); on ne peut donc pas dire que l'épouse Descourtiz « reçoit » la somme de 2 660 francs au titre de l'Indemnité (héritage Rossignol) mais seulement qu'on la lui attribue.

Le médecin **Jean Decout** s'est établi à Saint-Domingue dès 1775 et s'y est marié. Il est resté dans l'île après le départ de l'expédition française, assistant aux massacres des Blancs sur ordre de Dessalines en 1804 : en « post-scriptum » il fait le récit de plusieurs meurtres et dresse la liste de ceux « *qui ont péri en masse* » aux Cayes. Il a rédigé le récit de son départ des Cayes en juin 1804. Terrible fuite de Saint-Domingue vers les États-Unis, naufrage, corsaires, etc. Nombreux noms de ses compagnes et compagnons d'infortune, non repris dans l'index.

Nous avons donné dans le bulletin 10 de novembre 1989, sous le titre « Vêtir ceux qui sont nus », la lettre de Jean Decout qui figure en annexe et nous avons alors aussi identifié son épouse.

La bibliographie liste d'autres témoignages publiés (comme celui de Pillet, que nous avons identifié, cf. « Mon Odyssée », l'auteur et sa famille <http://www.ghcaraibe.org/articles/2012-art09.pdf> et notre compte-rendu en 2015 <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS19comp.pdf> p. 3-4) et les archives contiennent bien d'autres récits comparables sur les horreurs de Saint-Domingue, que l'on peut découvrir au cours de recherches dans des fonds divers.

Florilège d'archives
Archives départementales de la Guadeloupe
ISBN 978-2-86097-012-9, octobre 2016

Benoît Jullien, nouveau directeur des archives de la Guadeloupe, nous a envoyé ce livre tant attendu, projeté et réalisé par *Anne Lebel*, qui l'a précédé dans ce poste, pour célébrer le nouveau bâtiment des archives départementales, œuvre de l'architecte Émile Romney. Après quelques photos du bâtiment, 37 « *historiens ou passionnés d'histoire* » présentent chacun un document, reproduit en fac-similé, en le commentant en une page puis viennent de nombreuses autres archives choisies par le personnel.

Parmi les documents présentés nous relevons :

- deux actes notariés présentés par *Gérard Lafleur* :

le testament, 30 mai 1789, de « la nommée Manon dite Bologne, mulâtresse libre » dont Gérard Lafleur se demande si elle serait la mère du chevalier de Saint George [mais cette dernière, Nanon, était « négresse libre » dans tous les actes relevés ou transcrits par *Pierre Bardin* dans « Joseph de Saint George le chevalier noir » et son fils mulâtre et non métis ; voir aussi son article <http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art01.pdf>];

l'inventaire d'une maison de jeux à Basse Terre en 1779

[vérification faite, aucun des deux actes ne figure dans la copie envoyée à Paris]

- la « carte de la Grande Terre servant aux projets de canaux de Gripon » en l'an XII (1804), choisie par *Mathieu Dussauge*, avec le nom de toutes les habitations entre Morne à l'eau-Petit Canal et le Moule ;

- une lettre de Nolivos sur un naufrage, tirée du registre C5 (correspondance du gouverneur Nolivos) dont *Stéphane Guibert* souligne l'intérêt en regrettant que ce fonds soit peu connu [il s'agit en fait de la copie conservée en Guadeloupe de la lettre originale envoyée en France, lettre accompagnée des mémoires et relevé des fonds qu'elle annonce : folios 14 et suivants de C/7a/26, conservé aux ANOM avec microfilm au CARAN] ;

- une lettre de Privat d'Anglemont dont *Dimitri Garnier* signale que toutes ses œuvres sont aux AD Guadeloupe en regrettant son « injuste oubli » [il ne semble donc pas connaître les articles sur lui par *Willy Alante-Lima* dans GHC, p. 790, 3402-14, 3929 et par nous-mêmes p. 4252-60] ;

- la requête des Caniquit pour prouver leur condition de « blancs », qui a conduit *Frédéric Régent* à orienter ses recherches sur le métissage [voir notre article 32 de 2012] ;

- la légitimation par Joseph Rodigneaux de sa fille Joséphine, que *Michel Rodigneaux* a découverte dans les minutes de Me Serâne en l'an 8 (13/04/1800) [les actes des notaires guadeloupéens à l'époque révolutionnaire n'ont pas été envoyés en France, voir notre article 2014-34] ;

- le recensement de 1847 à la Pointe à Pitre, par *Bernadette et Philippe Rossignol* ;

- les Africains de l'îlet à Fajou, par *Tristan Yvon* [voir GHC NS23, conférence de *Céline Flory*]

C'est un très beau livre, qui, d'une part, donne une idée de la variété des pièces d'archives et de ce que l'on peut en retirer et, d'autre part, revisite l'histoire de la Guadeloupe, en forme de « *balade [...] sans fil conducteur*

géographique, chronologique ou thématique ». La comparaison avec les fonds d'archives en France démontre, s'il en était besoin, qu'un travail historique ou généalogique sur la Guadeloupe nécessite une double consultation, aux AD et aux ANOM ou au CARAN.

Si les directrices des archives *Ghislaine Bouchet, Hélène Servant* et *Anne Lebel* (Guadeloupe) et *Dominique Taffin* (Martinique) présentent des documents, il n'y en a pas choisi et commenté par *Jean-Paul Hervieu* ; en revanche *Anne Lebel* l'a rencontré à Paris et longuement interrogé, ce qui lui a permis de clore ce beau volume par un historique de 11 pages, nourri de nombreux « rapports d'activité » et correspondances, sur « Les Archives départementales de la Guadeloupe en ses bâtiments de 1951 à 1986 ».

TROUVAILLES

de *Pierre Baudrier et Bernadette et Philippe Rossignol* : **Serge DENIS et « Trois siècles de vie française, Nos Antilles »**

Le livre « Trois siècles de vie française. Nos Antilles », sous la direction de Serge Denis, a été publié en **1935 pour le tricentenaire des Antilles françaises**. Plusieurs auteurs ont contribué à l'ouvrage, sur des thèmes divers, et Serge Denis est l'auteur du dernier texte sur « Notre créole » (p. 325-376). Il est en ligne sur le site Manioc :

<http://www.manioc.org/gsd/collect/patrimoine/archives/NAN13042.dir/NAN13042.pdf>

Dominique Chathuant, ayant demandé à la Liste GHC s'il était possible d'identifier Serge Denis, a eu des réponses de *Pierre Baudrier* et nous-mêmes. Nous avons fait des recherches dans l'état civil guadeloupéen et trouvé sa naissance, au milieu de sa nombreuse fratrie, à Pointe à Pitre, mais pas le mariage des parents, peut-être venus de métropole : les témoins de déclaration de naissance des enfants ne sont pas des parents mais le plus souvent des employés de la mairie.

Le père, Louis Fargo Woldemard DENIS, huissier à Pointe à Pitre, est né vers 1848 et la mère, Marie Euphrasie BEAURICIN, vers 1866 (lieu inconnu). Lui est décédé entre 1925 et 1931 et elle entre janvier 1924 et juillet 1925 : elle est présente à Paris avec son mari au contrat de mariage de son fils Odet et décédée avant celui de son fils Édouard : son mari, veuf, demeurait alors à Pointe à Pitre.

On remarquera les prénoms multiples des enfants, de 3 à 5, comme pour le père, certains d'entre eux étranges et mélangeant les prénoms masculins et féminins : seule la mention « né » ou « née » et, parbis, le conjoint, en mention marginale, permettent alors de savoir si c'est une fille ou un garçon. Comme dans le cas de Serge et de ses frères mariés, et selon l'usage aux Antilles, le prénom usuel est peut-être pour chacun d'entre eux le dernier.

Tous actes de naissance à Pointe à Pitre. Les registres en ligne s'arrêtant en 1907 nous ne savons pas s'il y eut d'autres enfants.

- 1 Abraham Louis Félix DENIS
en 1925, importateur à Paris (témoin au mariage de son frère Edouard)
o 16 d 25/03/1886
- 2 Nicolas Louis Marie Charles DENIS
o 06 d 15/12/1887
x 01/04/1940 Issy les Moulineaux (Hauts de Seine, 92), Blanche Gabrielle HÉROUX
- 3 Blaise Marie Louise Carmen DENIS
o 03 d 11/02/1890
- 4 Milburge Joseph Louis Odette dit Odet DENIS
en 1924 : docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, décoré de la Croix de guerre
o 23/02 d 03/03/1892
Cm Me Chauveau, Paris, 22/01/1924
x 28/01/1924 Paris X, Yvonne Madeleine William SASLE de Sainte Marie, fille de Georges Baptiste Louis, industriel, et Camille Hortense LEFÈVRE de Sainte Marie
o 06/07/1898 Paris XVII
- 5 Fare Marie Louise Léone DENIS
o 07 d 16/12/1893
x 27/04/1920 Pointe à Pitre, Félix Charles Grégoire SAINGOLET, fils de Mathurin Louis Edmond, charron, et Marie Euphrasie BURAT (arbre de Stéphane S. Toulot sur Geneanet)
o 25/05 d 04/06/1894 Sainte Anne
+ 06/04/1950 Pointe à Pitre
- 6 **Marthe Joseph Louis Serge DENIS**
o 28/07 d 07/08/1895
+ 21/10/1955 Paris XV

7 Fanny Joseph Louis Edouard DENIS

journaliste, rédacteur à l'agence Radio rue de la Convention en 1924 et 1931 (témoin au mariage de ses frères)

o 08 d 18/10/1897

Cm Me Jules Brécheux, CXX/1869, 10/07/1925

x 11/07/1925 Paris XVI, Lucienne Estelle SURUGUE, fille d'Albert Paul, entrepreneur de transports, et Hélène Désirée FOUET

o 11 d 12/07/1906 Paris XIII

)(08/02/1932 Paris

8 Marine Marie Louise Yvette DENIS

o 18 d 28/06/1900

9 Catherine Marie Louise Nisida Yolande DENIS

o 13 d 21/02/1903

10 Albert Louis Marie Henri DENIS

employé d'assurances à Paris en 1931

o 08 d 18/04/1905

x 24/11/1931 Paris III, Cécile Louise Céline JACQUES, employée d'assurances à Paris, fille de + Joseph Léon et de Théodore COURVOISIER, domiciliée à Villers sous Chalamont (Doubs, 25)

o 31/12/1901 Villers sous Chalamont (Doubs, 25)

Extrait de la notice de Serge DENIS par *Jacques Girault* (d'après Arch. Nat., F 17/17779).

DENIS Serge

Né le 28 juillet 1895 en Guadeloupe, mort en octobre 1955 ; professeur d'espagnol, agrégé en 1929. Nommé au lycée de Foix (Ariège) en 1941, il rencontra Jean Cassou et Marcel Abraham et créa un maquis affilié au Mouvement de Libération nationale. Parallèlement il soutint sa thèse de doctorat d'état en 1943 (La langue de Juan Ruiz de Alarcón. Contribution à l'étude du langage dramatique de la Comedia espagnole) et fut inscrit sur la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur. Le 29 août 1945 il fut nommé inspecteur général d'espagnol. Vice-président de l'Amicale des inspecteurs généraux, il participait à diverses commissions de l'Unesco, ce qui contribua à son rayonnement international. Parallèlement, il assurait l'édition de manuels d'enseignement (Hachette) et d'un dictionnaire Français-Espagnol (Larousse) qui connurent de nombreuses rééditions.

Aucune mention dans cette notice de « Nos Antilles » et, à part sa naissance à Pointe à Pitre, on peut se demander pourquoi Serge Denis, agrégé d'espagnol, a été désigné pour en diriger la publication.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Manon, négresse esclave des ROSSIGNOL DU LAGON, emmène en France les enfants de la famille**

Une recherche faite pour *Joseph Baillio*, de New York, qui cherchait à identifier deux demoiselles Rossignol, « américaines », dont Elisabeth Louise Vigée-Lebrun avait fait le portrait en 1774, nous a fait découvrir un pan de l'histoire de Manon.

Dans le volume 2, La Bretagne, de son Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne, *Érick Noël* liste les voyages de Manon, « esclave », « négresse créole » de Mme Rossignol du Lagon, mais on peut se demander à la lecture de la notice 3633 ce qui motivait les 5 voyages répertoriés. La consultation de la série F5b, grâce aux relevés de *Jacques Houdaille*, nous en donne l'explication : elle accompagnait les filles de la famille envoyées en France pour leurs études.

Pierre Paul ROSSIGNOL DU LAGON, 13^e et dernier enfant de Jean Baptiste Rossignol La Chicotte et Marie Françoise Bellanger, avait épousé en 1759 à Saint Marc Élisabeth PÉRISSE, fille d'un capitaine de milice de ce quartier. Il devint à son tour capitaine de milice du même quartier (E 357 bis) et membre du Club Massiac. Le couple eut 11 enfants, tous nés Petite Rivière de l'Artibonite, dont seulement deux fils.

Manon, née vers 1746 (dite âgée de 24 ans en septembre 1769 et en août 1772, 25 ans en novembre 1771, 28 ans en mai 1775), fit un premier voyage pour France pour accompagner les deux aînées, Marie Madeleine Élisabeth, née en 1760, et Marie Françoise, née en 1762. Elles arrivèrent le 29 juillet 1769, âgées donc de 9 et 7 ans, à Bordeaux, avec « Manon, leur négresse ». En septembre de la même année, Manon repartait seule, mais de Nantes, pour Saint Marc, sur l'Aurore.

Deux ans après, en novembre 1771, Manon, « négresse créole », débarquait à Nantes sur La Sèvre, venant de Saint Marc. Nous n'avons pas trouvé ce voyage aller dans le fonds F/5b et ne savons pas qui elle accompagnait ; peut-être était-elle venue rechercher la fille aînée.

Elle revint à Nantes dès le 28 juillet 1772, « négresse esclave », accompagnant cette fois Marie Charlotte, 8 ans, et Marie Madeleine, 7 ans. Sur le même navire voyageaient deux cousins, Philippe Henri Rossignol La Chicotte, 16 ans, et son frère Claude Louis, 11 ans. Philippe Henri épousera en 1780 sa cousine Marie Françoise Rossignol du Lagon et Claude Louis en 1782 Marie Charlotte.

Manon fut renvoyée de Nantes à Saint Marc en septembre 1772 sur Le Caribou et elle revint à Nantes en décembre 1773, nous ne savons pas pour quoi. Elle repartit sans doute très vite car nous la voyons débarquer de nouveau à Nantes en juin 1774, avec Marie Michelle, 7 ans, et Pauline, 3 ans. Mais cette fois leur mère, « dame Rossignol du Lagon, habitante de Saint Marc », était aussi du voyage.

Manon repartit le 22 mai 1775, toujours sur Le Caribou, remmenant dans l'île François, Marie Charlotte et Marie Madeleine.

Ni *Jacques Houdaille* (F/5b/15, 23 et 53 aux AN) ni *Érick Noël* (amirauté de Nantes) n'ont relevé de voyages par la suite et nous ne savons pas si les quatre derniers enfants Rossignol du Lagon, deux fils et deux filles, ont fait à leur tour deux ou trois ans d'études en France. Et, bien entendu, nous ignorons le sort de Manon, après ces 5 voyages en France.

Nous en profitons pour rappeler que les embarquements et débarquements de la série F/5b aux Archives nationales à Paris ne sont pas un double de ceux des amirautés des ports mais les complètent. En effet d'une part les dates diffèrent, à quelques mois près, et d'autre part nous n'avons pas retrouvé en F/5b tous les voyages répertoriés à Nantes, les mois concernés étant souvent en lacune à Paris.

Voici une généalogie simplifiée pour situer tous ces enfants. Pour plus de détail on peut consulter la « Généalogie de la famille Rossignol de la Chicotte », par le colonel Étienne Arnaud, Dossier n° 7, Paris 1988, CGHIA (Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique).

Pierre Paul Rossignol de La Chicotte du Lagon
x 1759 Élisabeth Périsset

Tous actes à la Petite Rivière de l'Artibonite

- 1 Marie Madeleine Élisabeth Rossignol du Lagon
arrivée à Bordeaux avec Manon le 19/07/1769
o 15/03/1760 b 22/01/1761
x 06/01/1776 Joseph Nicolas **GRAND DU PETITBOIS**
- 2 Marie Françoise Rossignol du Lagon
arrivée à Bordeaux avec Manon le 19/07/1769 ; repartie de Nantes avec sa mère et Manon en mai 1775
o 04/02 b 14/09/1762
x 22/05/1780 Philippe Henri **ROSSIGNOL de LA CHICOTTE** (arrivé à Nantes en juillet 1772)
- 3 Marie Charlotte Rossignol du Lagon
arrivée à Nantes en juillet 1772 avec Manon ; repartie de Nantes avec sa mère et Manon en mai 1775
o 08/06/b 23/07/1763
+ 05/03/1838 Paris
x 20/05/1782 Louis Claude **ROSSIGNOL de LA CHICOTTE** (arrivé à Nantes en juillet 1772)
- 4 Marie Élisabeth Jacqueline Rossignol du Lagon
b 30/05/1765
+ 25/09/1771
- 5 Marie Madeleine Rossignol du Lagon
arrivée à Nantes en juillet 1772 avec Manon ; repartie de Nantes avec sa mère et Manon en mai 1775
o 15/02 b 02/08/1766
ax 27/04/1784 Jean Baptiste Marie Pierre **BANCIO PIÉMONT**
bx /1795 Alexandre André Auguste **GASCHET de SAINT LÉON**
- 6 Marie Michelle Rossignol du Lagon
arrivée à Nantes avec sa mère et Manon en juin 1774
o 02/04/1767 b 18/02/1768
x 15/08/1787 Augustin Marie comte **DU QUESNE**
- 7 Marie Pauline Rossignol du Lagon
arrivée à Nantes avec sa mère et Manon en juin 1774
o 11/10/1768 b 20/04/1769
- 8 Pierre Paul Philippe Henry Rossignol du Lagon
o 13/10/1771 b 16/01/1772
+ 1787/
- 9 Marie Victoire Henriette Rossignol du Lagon
o 20/09/1773 b 26/04/1774
ax 28/058/1787 Louis Étienne **LEFEBVRE**
bx **de PARDIEU**
- 10 Marie Éléonore Paule Rossignol du Lagon
o 02/06/1777 b 20/04/1778
x Denis **THOMAS de FRANCE**
- 11 Pierre Nicolas Rossignol du Lagon

de Gérard Faure (*A la recherche des migrants corses*) : **Mariage d'un Martiniquais au Tonkin**

Mariage le 15/10/1906 à Hanoï, Tonkin de

- Pierre Emile Auguste Etienne IPHATE, commis des Douanes & Régies du Tonkin, o 29/06/1870 à Saint-Pierre, **Martinique**, fils de + Harold et + Marie Eugénie ULTIMA, et

- Jacomine DESANTI, o 01/03/1879 à Cargese Corse du Sud, domiciliée à Hanoï avec sa mère veuve, fille de + Pierre et Lucie GUGLIELMI

de Gérard Faure (*A la recherche des migrants corses*) : **Décès en mer d'Antillais**

AD Bouches du Rhône – Marseille - Registre des Transcriptions – Décès

mai 1888, page 11

Naufrage sur la côte d'Afrique :

Transcription à Marseille le 22/05/1888 du jugement du 20/05/1888 du naufrage du brig La Guyane, enregistré au port de Marseille, armé au port du Havre, qui s'est perdu corps & biens le 19/08/1878 sur la côte occidentale d'Afrique.

Le Tribunal de première instance de Marseille ordonne l'inscription dans les registres de l'état civil de la ville de Marseille, à la date du 19/08/1878 des actes de décès des hommes d'équipage et passagers dont :

- Eucher Léopold TAHCAR, o 02/12/1857 au Robert, **Martinique**, maître d'hôtel, fils de Louis Gloria & Saint Cyr Louisia LAPENY

- Sylvain FLORENCE, 29 ans, o Grand Bourg, **Marie Galante**, cuisinier, fils de Rosalie

octobre 1889 – Pages 2 à 5

Transcription à Marseille le 02/10/1889 des décès le 08/01/1883 en mer, à bord du navire AMELIE, de divers dont :

Georges André Corcini SORET, o 04/02/1858 Baillif, **Guadeloupe**, soutier, fils de Nicolas & Marie Catherine Irma ADONIAS

de Gérard Faure (*A la recherche des migrants corses*) : **Guadeloupéens aux Nouvelles Hébrides**

Mathilde Ida Marie MAGE, fille de Victor Charles et Clémentine Hélène VERGÈS son épouse

sans profession, domiciliée à Port Vila, île Vaté, Nouvelles Hébrides

o 25/01/1890 Basse Terre, **Guadeloupe**

x 28/10/1911 à Port Vila, Eugène RILLING, gérant de propriété à Mélé, île Vaté fils de + Karl et + Wilhelmine KROEMER son épouse

o 30/05/1878 Obervontheim, Wurtemberg, Allemagne, selon acte notoriété

NDLR : mentions marginales à l'acte de naissance, pas ce mariage mais un autre postérieur, le 15/04/1941 à Paris XI, avec René Adolphe Jules COUTELIER, et son décès à Paris VI le 13/05/1971

Jean Marie Camille Maurice COLARDEAU

fils de Jean Baptiste Fernand et Marie Léontine Almérine GUILLIOD son épouse

o 16/07/1869 Basse Terre, **Guadeloupe**

+ 27/03/1910 Port Vila

x Adélaïde LEONI

NDLR voir p. 19 de l'article <http://www.ghcaraibe.org/articles/2016-art31.pdf> La famille COLARDEAU

Jean Benoît Paul CASSIN

sans profession, domicilié à Vila

fils d'Octavie Eugénie CASSIN, 61 ans, domiciliée aux Saintes

o 11 d 19/07/1875 Terre de Haut des Saintes, **Guadeloupe**

x 11/03/1911 Faureville, île Vaté, Antonia Pauline Joséphine GARDEL, sans profession, domiciliée chez son père, fille d'Auguste, 51 ans, o Percigo (?), France, maçon, domicilié à Vila, et Charlotte Elisabeth LARDA (o Perpignan, Pyrénées Orientales, + 21/12/1910 Mélé, Nouvelles Hébrides)

o 07/10/1893 Oran, Algérie, selon acte de notoriété

NDLR mention marginale à la naissance : x 03/06/1973 (!!) Pointe à Pitre, Yvonne PRÉVÉRAND de SONNEVILLE

de Monique Bocq-Picard, in *Familles parisiennes* : **Départ pour la Guadeloupe du premier BRAGELONGNE de BOISRIPAUX (1653)**

Monique Bocq-Picard nous signale une série d'actes notariés concernant Claude de BRAGELONGNE de BOISRIPAUX, son épouse Marie GODEFROY et leurs enfants, relevés et indexés par l'association « Familles parisiennes », qui nous éclaire sur le départ pour la Guadeloupe du premier du nom.

Le Dictionnaire de la noblesse de La Chesnaye Desbois, en énumérant, dans la « sixième et dernière branche », les 14 enfants de Jacques de Bragelongne et Barbe Robert, cite le quatrième de la façon suivante : « Claude, écuyer, seigneur de Boisripaux, intendant des vivres des camps et armées du roi, qui se fit prêtre après la mort de sa femme nommée N. de Godefroi, dont il eut Robert de Bragelongne, capitaine au régiment de Vervins, mort sans enfants. ».

Le Tableau généalogique de la noblesse... de Waroquier est plus précis quant au couple des parents mais ne cite que deux fils, ce Robert et Charles, parti pour la Guadeloupe, dont il donne la très nombreuse postérité.

Or Claude Bragelongne et Marie Godefroi eurent une dizaine d'enfants.

L'annuaire de la noblesse de Borel d'Hauterive, en 1868 (p. 240-263), donne ascendance et descendance de Charles (avec quelques erreurs et oublis).

Voici les informations données par les nombreux actes de tutelle, de 1651 à 1667, signalés par *Monique Bocq-Picard*, actes qui ne donnent aucun nom de notaire.

17/01/1651 (AN Y3927A) : Claude de BRAGELONGNE, écuyer, sieur de BOISRIPAULT, expose que pendant sa communauté avec sa défunte épouse dlle Marie GODEFROY il a acquis il y a 8 ou 9 ans une maison au village de Bure proche Saint Clair, qu'il veut vendre pour acquitter les dettes, d'où réunion des parents et amis de ses enfants mineurs (nombre et prénoms non précisés). Maison vendue pour aider un des enfants, lieutenant au régiment d'Espagny, à acheter une charge de capitaine audit régiment (2 000 livres) et un autre, prénommé Charles, pour acheter une charge de lieutenant ou enseigne d'infanterie ou cavalerie et lui donner son équipage (1 000 livres), sommes qui leur tiendront lieu de partage sur la succession de leur mère.

13/05/1651 (AN Y3927B) : Après avoir eu communication de l'inventaire fait après le décès de sa femme et de leur contrat de mariage et autres contrats et constaté que la communauté est « obérée de quantité de dettes » et serait « plus onéreuse que profitable », il convoque parents et amis des mineurs

25/09/1653 (AN Y3932B) : Requête de **Charles, âgé de 20 ans** environ, **Claude** et **autre Claude** de Bragelongne, enfants de Claude de Bragelongne écuyer sieur de Boisripault leur père et tuteur et de défunte Marie Godefroy, « dans le désir qu'ils ont pris de s'aller établir quelques temps à la *Méridionale* en l'isle de la **Gardeloupe** où ils ont appris qu'il y a quantité de français cy établis » qui y font « leur fortune avec facilité » « sous le gouvernement du sieur Houel », demandent à leur père et tuteur et à l'assemblée des parents et amis de donner à chacun d'eux sur l'héritage de leur mère la somme raisonnable pour s'établir audit lieu, soit 1200 livres à chacun d'eux, sur la rente provenant de la maison de Bure.

- 25/06/1654 (AN Y3933B) : Claude de Bragelongne expose qu'un de ses enfants mineurs, **Claude**, âgé de près de **24 ans**, à qui il avait fait donner une commission à Gannat pour travailler dans les finances, lui a écrit il y a 6 semaines qu'il ne pouvait continuer dans cet emploi ; il a écrit aussi à son frère aîné pour le prier de faire céder son père afin qu'il accepte de lui trouver quelque emploi dans les armées. Il convoque l'assemblée des parents et amis pour accepter de lui acheter une charge de lieutenant ou enseigne d'infanterie ou cavalerie et pour son équipage, ce qui lui tiendra lieu de sa part sur l'héritage maternel.

- 16/07/1654 (AN Y3934A) : Le père rappelle que l'un de ses **dix enfants** de près de 24 ans, ci-devant employé à la recette des traites de Gannat, devait abandonner cette charge. Il a appris depuis que son fils était redevable de 1700 livres environ à la dite recette, ce pourquoi il était détenu prisonnier. Il demande donc l'avis des parents et amis : la dette sera remboursée sur sa part d'héritage.

Entre cet acte et le suivant, en 1667, le père est décédé.

- 16/02/1667 (AN Y3959A) : **Robert, Claude et François** de Bragelongne, écuyers, et **Anne** leur sœur, sont reconnus héritiers de leur père et mère défunts Claude de Bragelongne et dame Marie Godefroy.

- 02/12/1667 (AN Y3960B) : **Robert** de Bragelongne, écuyer, tuteur de son frère **Claude, mineur**, et sa sœur **Anne, mineure émancipée d'âge**, enfants de défunts Claude de Bragelongne et dame Marguerite Godefroy renoncent à la succession paternelle « plus onéreuse que profitable » et Robert demande l'élection d'un autre tuteur.

- 09/12/1667 (AN Y3960B) : Hubert de Bethisy sieur de La Cavée, tuteur de **Pierre** de Bragelongne, mineur, et de demoiselle **Anne** de Bragelongne, émancipée d'âge, enfants de défunts Claude de Bragelongne, écuyer sieur de Boisripault, et dame Marguerite Godefroy, et les représentants de Robert, Claude et François de Bragelongne, autres enfants héritiers, renoncent à la succession.

Le nom de branche est BOISRIPAULT et non BOISRIPAUX, orthographe usitée en Guadeloupe.

Il n'est pas simple d'établir un état exact de la fratrie. Il est à remarquer qu'en 1667 la mère est prénommée à tort Marguerite au lieu de Marie. Claude de Bragelongne l'a épousée le 23/11/1627 à Paris, Saint Nicolas des Champs. A son décès vers 1650, il y avait 10 enfants héritiers.

L'aîné est bien Robert, qui dit être né vers 1628/29. En 1667 les aînés, majeurs, sont ce Robert, Claude, né vers 1630 (près de 24 ans en juin 1654), et François (o 13/02 et b 06/03/1636 Paris, Saint Germain, avec une jumelle, Marie, d'après Chaix d'Est-Ange) ainsi que Anne, émancipée d'âge, et Pierre le seul mineur (+ 15/02/1718 à 86 ans ½, x Charlotte de Mezières, d'après Chaix d'Est-Ange ; Charlotte + veuve 01/12/1720 Paris Saint Roch à 76 ans d'après CGH Marne sur Geneanet). Plus de mention de « autre Claude » (25/09/1653) ni de Charles, 20 ans environ en 1653 (baptisé le 08/03/1632 à Saint Nicolas des Champs d'après les lettres de noblesse), pourtant en vie mais établi à la **Guadeloupe**. Ce qui donne 7 ou 8 enfants et non 10 : 3 décédés entre 1650 et 1667 ?

de *Pierre Baudrier* : **Danse haïtienne**

« Tout est risqué chez Mlle Nathalie, ses rentes comme sa toilette, sa danse comme son langage. Elle était au bal d'Idalie et dansait comme dansent les jeunes filles sous les ombrages d'Haïti. Un surveillant vint la rappeler aux mœurs chorégraphiques du beau pays qui lui a donné le jour. Le langage de Mlle Nathalie, en répondant à l'agent, eut tant d'analogie avec sa danse que ce dernier dut dresser un procès-verbal d'outrage public à la

pudeur. Mlle Nathalie, avec ses vingt-deux ans, ses rentes, sa toilette, a donc à comparaître aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel, sous cette inculpation. A sa tenue modeste, au timbre si faible et si doux de sa voix, c'est à n'en pas croire ses yeux, et on se demande si la citation n'a pas fait erreur, si c'est bien là la bacchante échevelée d'Idalie. C'est bien elle cependant, le surveillant la reconnaît : « *C'est ainsi qu'elle fait toujours son entrée dans le bal, dit-il, à petits pas, à petite voix, les yeux baissés, le visage voilé ; mais au milieu du bal, mais après les verres de punch, les cigares, c'est bien la demoiselle de mon procès-verbal, et je n'ai pas une virgule à en retrancher.* » Nathalie : « *Je ne puis me justifier complètement, messieurs ; j'ai été loin, trop loin sans doute, dans cette soirée ; mais si vous saviez ceux qui encourageaient mes folies, ceux qui battaient des mains, si vous connaissiez mes maîtres de danse : c'est M. le comte de X..., M. Raphaël de Y..., M. Nestor de Z..., M. Anatole de V...* » M. le président : « *Il n'est que trop vrai que des jeunes gens de famille ne craignent pas de donner de tels exemples dans des bals publics, mais ce n'est une excuse pour personne ; comme les autres, ils auront à rendre compte de leurs actes devant la loi.* »

Nathalie quitte la barre, où elle est remplacée par quatre jeunes gens titrés, un comte, un baron, deux chevaliers, tous quatre, comme elle, prévenus de danse haïtienne. Deux ont fait défaut et ont été condamnés à quinze jours de prison et 200 fr. d'amende ; les deux autres, qui ont obéi à la justice en acceptant le débat, ont pâli, rougi, bégayé des excuses, et en ont été quittes pour une amende de 200 fr. »

Gazette des Tribunaux 5 août 1855, page 743, 2^{ème} et 3^{ème} colonnes

NDLR

Vincennes : Il y eut dès le XVIII^e siècle un Bal d'Idalie (bal, cafés, restaurant...) compris entre ladite rue, le cours Marigny, l'avenue de Nogent et le Bois. L'importante grille de fer forgé au n° 1 de l'avenue de Nogent marquait l'entrée de l'établissement et en est l'unique vestige. Ce lieu disparut vers 1885 (Vincennes.fr) .

de Pierre Baudrier : **Suicide à Cherbourg d'un sous-officier d'infanterie de marine né en Guadeloupe**

Journal des débats du 10 janvier 1847 : deux sous-officiers d'un régiment d'infanterie de marine se sont donné la mort le 3 janvier à Cherbourg, dont François Théodore CAYOLE, 23 ans, né à Basse-Terre, sergent major de la compagnie des voltigeurs, qui aurait déterminé Henri-Charles Sonnet, 24 ans, né à Paris, à faire de même.

NDLR

Les deux décès figurent dans le registre de Cherbourg, déclaration faite par deux sergents majors de la même compagnie, sans indication de la cause du décès : tous deux décédés le matin à deux heures à la caserne, rue de l'Abbaye.

François Théodore est le fils aîné de François Elie CAYOLE, marchand orfèvre à Basse Terre, et de sa seconde épouse Zulma RAT, mariés le 26/04/1826.

Sa naissance, le 20/02/1824, a été déclarée le 05/03 à Basse Terre et il a été reconnu et légitimé par le mariage de ses parents.

Transcription du décès à Basse Terre le 01/05/1847, à la page 104 d'après la table annuelle, mais le registre des décès se termine page 57 verso et l'acte n'y figure pas.

de Bernadette et Philippe Rossignol : **Actes de tutelle des mineurs DYEL DU PARQUET**

Dans les mises en ligne des tutelles par Famille parisiennes, nous relevons plusieurs actes qui concernent les enfants mineurs « *de feu messire Jacques DYEL DU PARQUET chevalier seigneur DU PARQUET, propriétaire et gouverneur des Isles de la Martinique et Sainte Alousie en la Mérique et de dame Marie BONNARD* », décédés en 1658 et 1659. Selon les actes, s'il y a bien deux frères, Jean Jacques et Louis, en revanche soit il y a une seule sœur, Marie Françoise, qui n'a pas 11 ans en 1669, soit il y en a deux, Marie, 14 ans, et Françoise, 11 ans, la même année 1669. Cependant un seul acte (16/07/1669) fait état de deux sœurs différentes et c'est un témoignage très contesté entre deux branches de la famille. Il semble donc bien qu'il n'y ait eu qu'une sœur, Marie Françoise, et non deux comme le répètent plusieurs généalogies sur Geneanet, reprenant le Dictionnaire de la noblesse de La Chenaye-Desbois qui les dit toutes deux religieuses, la première à Paris et la deuxième à Fécamp.

Voici la liste des actes en ligne :

13/08/1661 (AN Y3948A)

Jacques de Villiers, avocat en parlement, ayant la direction des affaires des enfants mineurs de + Messire Jacques DYEL chevalier seigneur DU PARQUET, propriétaire et gouverneur général pour le roi des Isles de la Martinique et Sainte Alousie en la Mérique et de dame Marie BONNARD, et fondé de la procuration de leur tuteur messire Adrien DYEL chevalier seigneur de VAUDROCQUES oncle paternel des mineurs et commandant pour Sa Majesté les dites îles, poursuit messire Jean de Laudouas [erreur pour Faudoas] chevalier comte de Cerillac, seigneur propriétaire de l'Isle de la Grenade, gouverneur et lieutenant général pour le roi en icelle, pour l'exécution du contrat de vente que lui en avait faite le feu sieur Duparquet (longue liste des membres de la famille Dyel qui ont envoyé leur procuration).

20/05/1665 (AN Y 3955B)

Adrian DYEL sieur de LA FOSSE, nommé par conseil de famille du 11/09/1663 tuteur des enfants de + Mre Jacques DYEL chevalier seigneur DU PARQUET, propriétaire et gouverneur des Isles de la Martinique et Sainte Alousie en la Mérique et de dame Marie BONNARD ; son fils Jean DYEL écuyer sieur de CLERMONT, leur tuteur pour les dites îles. Avis sur la vente des dites îles au roi par arrêt du conseil du 17/04/1664.

16/01/1666 (AN Y3957A)

Adrian DYEL sieur de LA FOSSE (comme ci-dessus) et Jean DYEL écuyer sieur de CLERMONT, gouverneur pour le roi des Isles de la Martinique et Sainte Alousie, tuteur honoraire principal au lieu de + Adrian DYEL écuyer sieur de VAUDROCQ

09/04/1666 (AN Y3957B)

Requête par Alexandre DYEL écuyer sieur d'ENNEVAL comme procureur d'Adrian DYEL sieur de LA FOSSE d'ENNEVAL et de CLERMONT son père, tuteur honoraire principal des nobles enfants mineurs de + Jacques Dyel et + Marie Bonnard (à propos de la vente des Isles).

19/07/1666 (AN Y3958A)

Requête par Michel JOUVEL, procureur en la vicomté de Caudebec, tuteur en France des enfants mineurs Dyel, pour avoir l'avis des parents sur l'achat de la terre, seigneurie et châtellenie de Sorel, 232 000 livres, pour emploi des 240 000 livres provenant de la vente à la Compagnie des Indes occidentales des isles de la Martinique et Sainte Alousie (Me Rallu et Baudry 14/08/1665).

11/12/1668 (AN Y3962B)

Requête par Jean Jacques DYEL écuyer sieur de MAUBUE seigneur châtelain de SOREL, Louis DYEL écuyer sieur DUPARQUET et damoiselle Françoise DYEL leur sœur, émancipés d'âge, sous l'autorité de Me François Maillet avocat en parlement leur curateur (vendre des bois de Sorel). Personnes convoquées en conseil de famille et représentées : Louis Bonnard, Jacques Bonnard, Antoine Poultrain, Louis Doré, Jean Sezille, tous parents maternels ; Adrien Dyel écuyer sieur de La Fosse et de Menneval (sic), Jean Dyel écuyer sieur de Clermont, Charles Leroux écuyer sieur de Boutemont et Jean de Laroche écuyer.

26/06/1669 (AN Y3963B)

Requête par Jean Jacques Dyel chevalier seigneur châtelain de Sorel et son frère Louis Dyel chevalier sieur Duparquet, émancipés d'âge sous l'autorité de leur curateur Me Michel Jourel : après le décès des père et mère des mineurs, Adrien Dyel écuyer seigneur de la Fosse élu tuteur honoraire et principal ; avec son fils le sieur d'Enneval, ils ont traité avec la Compagnie des Indes Occidentales pour le remboursement des Isles suivant l'avis des parents (10/07/1665) puis passé contrat avec M. le duc de Chevreuse pour l'acquisition au profit des mineurs de la seigneurie et châtellenie de Sorel le 18/04/1667, etc. (toujours pour la vente des bois de Sorel).

26/06/1669 (AN Y3963B)

Sont cités Jean Jacques Dyel chevalier seigneur châtelain de Sorel et Louis Dyel chevalier seigneur Duparquet, mineurs émancipés, et une seule sœur, dlle Marie Françoise Dyel « *qui n'a pas encore atteint l'âge de 11 ans* » et dont l'émancipation d'âge a été faite à tort « sur des procurations de parents curandiers ».

16/07/1669 (AN Y3964A)

Très long acte (vues 217-254) où s'opposent deux parties de la famille des mineurs, chacune accusant l'autre de malversations, mensonges ou trahison. Il en ressort que les deux garçons avaient été mis par leur tuteur dans le collège des Jésuites de Paris et ont été émancipés le 05/03/1668. « Messire Jean Jacques Dyel chevalier seigneur châtelain de Sorel », l'aîné, n'a pas 20 ans et il a commencé à porter les armes à Calais dès l'âge de 14 ans. Le cadet, « messire Louis Dyel chevalier seigneur Duparquet » en a 16. Les deux sœurs ont été mises en pension chez les filles de l'Annonciade de **Fécamp**. Marie aurait 14 ans et Françoise 11 ans ; cette dernière aurait été enlevée de l'Annonciade et mise chez les Filles bleues [**Paris**, quartier Saint Antoine]. Liste des parents convoqués pour changer de curateur.

31/08/1669 (AN Y3964A)

Les mêmes 3 frères et sœur, Jean Jacques, Louis et Marie Françoise, à propos de la vente de la Grenade au comte de Cérillac : la somme de 90 000 livres a été déposée ès mains de + Mre Jacques Dyel chevalier seigneur de Miromesnil, conseiller du roi ; après le décès de ce dernier le sieur Bonnard écuyer sieur Desroches, oncle maternel des sieurs et demoiselle de Saurel (sic), s'est opposé aux scellés apposés sur ses biens pour sûreté de cette somme, qui ne s'est pas trouvée en nature, et il a fait poursuite contre les héritiers (etc.)

de Jean-Michel André : **Un matelot guadeloupéen part pour la Chine**

SHD Lorient, 2P 29-16, Rôle de la Méduse armée à Lorient pour la Chine du 05/04/1783 au 23/05/1784 :

Louis MASSON, 18 ans, originaire de Guadeloupe, a fait la campagne comme matelot à 18 £/mois.

de *Sylvie de Cardenal* : **La famille d'ORTE entre Bourbon, Bordeaux et Saint-Domingue**

Dans le notariat bordelais, chez Maître Romegous (3E 13078-1), le 02/02/1788 :

Mr Me Jean Baptiste Denis d'Orte, avocat en parlement, demeurant à Bordeaux rue Causserouge paroisse Saint Eloi ; Dame Jeanne d'Orte épouse de M. Martial Dumas de Boisgramont maître de la garde robe de Mme Victoire de France et ci-devant chargé des affaires du roi à Venise, à Naples et à Vienne, paroisse Sainte Eulalie ; dlle Geneviève Thérèse d'Orte fille majeure demeurant avec le sieur son père ; tous signataires de la procuration en faveur de M. Jean François Denis d'Orte leur père, ancien ingénieur en chef de l'isle **Bourbon** demeurant à Bordeaux sur le cours de Tourny paroisse Sainte Eulalie pour échanger le bien de Belai (sic) à Mérignac contre une habitation au quartier de Jérémie à **Saint-Domingue**, appartenant à la dame Chaigne ; substitution de pouvoir du 02/02 qui cite Mr Jean François d'Orte du Marais, contrôleur des fermes du roi, aussi son fils, d'après sa procuration retenue par Me d'Hiriât notaire à Bayonne & Mr Antoine Edmond d'Orte de Pic de Blais en Guyenne son fils, en vertu de sa procuration du 25/01 devant Me Castaignede. Dépôt de l'extrait baptistaire d'Antoine Edmond Dorte, en date du 25/04/1760, paroisse Saint Denis de l'isle de Bourbon, légalisé par Mr Bertin commandant de ladite isle le 12/11/1788 (dossier suivant).

NDLR

Il y a bien un lieu-dit Blais à Mérignac (Gironde, 33). Voir aussi GHC 53 p. 884.

Colonies E 326 (vues 139-176) : « Jean François Denis d'ORTE, capitaine d'une compagnie d'ouvriers et ingénieur en chef à l'île Bourbon, inventeur d'un moulin à coton, demande à être employé à Saint-Domingue, 1756-1787 ». Il est né le 18/09/1728 à Montélimar en Dauphiné, fils de Denis D'orte, ci-devant capitaine au régiment de Languedoc infanterie et major du bataillon de milice d'Angers puis de Fontenay (1746), capitaine des portes de la citadelle de Belle Isle en mer en Bretagne (1746), chevalier de Saint Louis le 09/01/1756, inhumé en l'église du Croisic le 01/08/1756 (62 ans, natif de Montpellier paroisse Sainte Anne, époux de Thérèse Louie). En 1750 Jean François Denis passa à l'île Bourbon comme ingénieur pour la compagnie des Indes et lieutenant, puis commandant en 1752, de la compagnie d'ouvriers ; ingénieur en chef jusqu'en 1767 où il demanda un congé pour France pour « vaquer à ses affaires de famille ». Par suite de la suppression de la compagnie des Indes, il ne put retourner à Bourbon et fixa sa résidence à Bordeaux avec sa famille. En 1783 (son fils aîné étant alors lieutenant des chasseurs au régiment d'infanterie de Berry), il demande à être placé comme ingénieur à Saint-Domingue. Refus parce que le roi a décidé de « *supprimer les ingénieurs des colonies et de faire faire le service du génie par les officiers du corps royal* ». En 1786 il demande un brevet de major de place à Saint-Domingue et la même année 1786 des habitants de Saint-Domingue à Bordeaux (Delafontaine, Château et Château fils, Pongaudin et LeBlond), demandent pour lui 6000 livres afin qu'il puisse réaliser le moulin à égrainer le coton qu'il a imaginé et qui serait très utile et plus économique car mu par un mulet et non par des nègres, qu'on pourrait renvoyer à la culture. On lui demande de soumettre son idée à l'académie des Sciences à Paris. L'académie répond en 1787 que le projet n'apporte rien de neuf et les 6000 livres sont refusées ; on lui propose seulement en 1788 un passage gratuit pour les colonies pour faire l'épreuve de sa machine à ses risques et périls.

C'est peut-être alors qu'il a le projet d'échanger sa propriété en Gironde contre une habitation à Jérémie.

Recherche faite dans les registres de la Drôme pour son père : le 19/09/1728 à Montélimar, baptême de Jean François Denis, « d'un père à nous inconnu et d'une mère nommée Thérèse Louie » « légitimé le 7^e de janvier 1730 », jour du mariage du sieur Denis DORTE, sergent d'une compagnie du régiment d'infanterie du Languedoc, natif de Montpellier, fils de + César et Antoinette Coste, environ 33 ans, avec Thérèse Louie, de cette ville, fille de + Jacques et Claudine Girard, environ 22 ans.

Voir sur Geneanet l'arbre Dorte de Jean Louis Peninou (et autres) : Jean François Denis Dorte, ingénieur, est décédé le 13/09/1796 à Maupas, Gers ; il avait épousé le 10/10/1752 à Sainte Marie de la Réunion Jeanne Françoise GUICHARD, d'où 7 enfants.

de *Sylvie de Cardenal* : **Dominguais dans le notariat bordelais**

Maître Guy

3E 35889, 19/01/1774

Inventaire de nippes et hardes, sur requête des Sr Karling et Cie, négociants demeurant aux Chartrons : il leur a été adressé de la part des sieurs Lafiteau et Lafargue négociants au **Port au Prince**, par le navire l'Aimable Roze, capitaine Gibern, une malle renfermant nippes et hardes provenant de la pacotille de M. BOURDON ; ils leur ont écrit le 23/09/1773 de donner suite ; avis de l'envoi de ladite malle à M. Le Comte aîné qui, ne pouvant venir, leur demande d'en faire un inventaire notarial ; évalués 1.600 livres.

3E 35889, 13/04/1774

Testament de Mre Louis Frederik PICHON chevalier de PREMESLEY : étant émancipé par M. Charles PICHON de PRÉMESLÉ mon père, par acte à Rouen chez Me Cassey le 28 février dernier, je lègue à M. de Prêmeslé mon père **mon mulâtre Aza** (titre de propriété dans mes papiers), la jouissance sa vie durant de tous mes capitaux en argent, en marchandises, en meubles ; à ma mère (Mme Magdeleine Guiller de Prêmeslé) mon

diamant solitaire entouré de brillants duquel je me sers journallement et que j'ai payé 3500 livres, marque de la vraie tendresse que j'ai pour elle ; à l'abbé de Prêmeslé mon frère chanoine de la cathédrale de Lisieux toute mon argenterie ; à Mr le chevalier de Prêmeslé sgr de Saint Aquilain mon autre frère toute ma garde robe ; à Mme Dutertre ma sœur mon étui d'or et tous les livres de ma bibliothèque ; à M. de Gramont mon bon amy et associé **un nègre nommé Favory originaire de Mozambik**, que je laisse à Bordeaux chez le Sr Taconnet maître perruquier, en preuve de tout l'attachement que j'ai pour lui. Je fais et nomme héritiers généraux et universels mes frères et sœur par égales parts.

NDLR

Dans l'Etat de liquidation de 1833 à **Saint Louis du Nord**, ancien propriétaire d'une moitié de cafétéria dans le bas de Sainte Anne, Louis Frédéric PICHON de PRÉMÉLÉ de TRÉMONDRIE ; ayant droit son légataire François RAINGEARD ; 11 050 francs.

D'après l'arbre de Jean Louis Rouyer sur Geneanet, Louis Frédéric est né le 25/01/1747 à Sées (Orne, 61) et décédé le 18/10/1817 à Alençon (61). Voir cet arbre pour sa famille.

Louis Frédéric PICHON-TRÉMONDRIE fut maire de Godisson dans l'Orne de 1800 à 1814 ; il y demeurait au moins depuis 1793 (Bulletin Société historique et archéologique de l'Orne, 1892, tome 11, p. 255 et 259, indexé par Geneanet)

3E 35889, 30/12/1774

Opposition des Srs Quin frères, négociants, qui arrêtent dans les mains du Sr Duret de La Plane, aussi négociant, toutes les sommes qu'il a actuellement en main ou pourra avoir, appartenant à M. de LABICHE (blanc) écuyer, demeurant au lieu de **Cavaillon**, Saint-Domingue, jusqu'à ce qu'ils soient payés des sommes considérables dues par ledit Sr de Labiche.

NDLR

Il s'agit probablement de Grégoire de LA BICHE époux d'Anne LAURENT (cf. GHC p. 2118). Voir les index de GHC et la notice généalogique sur les LA BICHE de REIGNEFORT (famille originaire de Limoges) par le colonel Arnaud (CGHIA 31).

3E 35895, 19/09/1780

Acte de notoriété par divers : Messieurs Pierre, Guy, Alexis, Thomas, Cazimir et dlle Catherine Eléonore MENOIRE sont frères et sœur, seuls enfants et uniques héritiers de M. Jean Menoire ancien juge de la cour de la bourse de cette ville et de Dame Catherine Cholet leurs père et mère décédés ab intestat, après les décès desquels il n'a point été fait d'inventaire. Lettre de Cazimir Menoire habitant au **Quartier Morin** dépendant du Cap Français à Saint-Domingue à son frère Thomas approuvant d'avoir terminé toutes les affaires de la succession.

NDLR

Thomas, Alexis et Casimir Menoire, tous trois de Bordeaux, partirent de Bordeaux à des dates diverses, Thomas pour Martinique et Guadeloupe et les deux autres pour Le Cap (le premier, Alexis, à 23 ans le 17/12/1755 (AD 33, 6B52). Le 18/03/1766 (AD 33, 6B53) Alexis Menoire, de Bordeaux, habitant de Saint-Domingue, 32 ans, et Cazimir Menoire, frère, subrécargue sur le navire Saint Roch, s'embarquent pour Le Cap où ils vont pour affaires.

Les généalogies sur Geneanet citent Catherine Eléonore et ses frères Pierre, Guy et Alexis mais font des deux derniers un seul fils, Thomas Casimir, écuyer, major d'infanterie, décédé en 1798 et marié avec Angélique de Ménoire (CM 11/12/1783 Bordeaux). Ces généalogies seraient donc à vérifier. Cependant c'est bien « Thomas Casimir » qui figure dans l'Etat de l'Indemnité de 1828, avec son épouse Angélique Menoire, pour une cafétéria à Ouanaminthe (héritière leur fille Louise Angélique Alexis dame Baurez).

Maître Bancheureau

3E 26614, 08/04/1784

Procuration de Sr Jean Marchand, bourgeois et négociant, au nom et comme étant aux droits et actions des héritiers de feu M. Jean Joseph de Pati vivant chevalier de Saint Louis habitant de Saint Domingue, icelluy créancier des successions de feu Sr et Dame Bulte en leur vivant habitants même côte de Saint Domingue.

NDLR

Il faut peut-être lire « de PATY » et « BUTTET », même s'il s'agit, comme on va le voir, de familles antérieures à cet acte.

Sur les de PATY, de Bordeaux et Saint-Domingue, voir les index de GHC et en particulier les contributions de *Philippe Gautret*, p. 2529, 2635, 2637.

Voir aussi les notices dans l'index de Moreau de Saint-Méry :

« GROMONT (Anne de). Née à Saint-Domingue en 1691, elle épousa le 5 février 1714 le chevalier Jean **de Paty**, frère du lieutenant de roi (voir ce nom). Devenue veuve, elle se remaria au Petit Goave le 26 août 1720 avec Louis-Marin **Buttet** (voir ce nom). Elle était la fille d'un sieur de Gromont et de Anne Grenier, qui, devenue veuve, se remaria avec Jean-Joseph de Paty. Après la mort de Buttet, elle revint au Fond des Nègres où elle mourut le 21 mai 1771. »

« PATY (Jean-Joseph de). Né en 1664 à Guitres, près de Coutras (Gironde), lieutenant à Saint-Domingue (1692), il s'illustra en 1695 à la défense du Port de Paix contre les Espagnols, capitaine (1696), major (1697), lieutenant de roi (1699), chevalier de Saint-Louis, conseiller au Conseil supérieur du Cap (1710), gouverneur du

Petit Goave, commandant dans l'Ouest et le Sud (1713). Gouverneur de Saint-Louis (1720), lieutenant au gouverneur général des Iles (1723), il mourut sur le Paon le 17 octobre 1723. Il avait épousé au Cap le 27 décembre 1696 Anne Grenier, veuve du sieur de Gromont (voir ce nom), capitaine de milice à Limonade. » [et dossier Colonies E 331]

« BUTTET de LA RIVIÈRE (Louis-Marin). Né au Mans le 26 août 1680, fils d'un procureur, il passa à Saint-Domingue en 1699 pour recueillir la succession de son oncle Yvon Deslandes (voir ce nom), aide de camp de Ducasse (1700). Nommé en 1702 conseiller au Conseil supérieur de Léogane, il passa ses pouvoirs à son frère René. Engagé au régiment de Champagne-Infanterie, il fit la campagne d'Allemagne sous Villars (1707). Capitaine réformé à Saint-Domingue (1713), capitaine en pied (1715), il fit une mission à Santo Domingo (1717). Chevalier de Saint-Louis (1721). Major au Petit Goave (1724), lieutenant de roi à Bayaha (1728), au Petit Goave (1739), il avait été anobli le 23 août 1730. Gouverneur de la partie du Sud (1745) cassé par le Conseil de guerre après la prise du fort Saint-Louis par les Anglais (1748). Rentré en France, il mourut au Mans le 24 avril 1753. Riche propriétaire à Léogane et au Fond des Nègres, il avait épousé Anne de Gromont (voir ce nom), née et morte à Saint-Domingue (1691-1771). » [aussi Note du colonel Arnaud, CGHIA 39]

de Sylvie de Cardenal : **Dans les insinuations à Bordeaux**

2C 229, 18/05/1789, f° 106, transport par M. François GORCE de CAPDEVILLE négociant de la **Martinique**, présentement à Paris rue des Vieux Augustins, représenté par le Sr Barbarie, au Sr François Couderc, négociant aux allées de Tourny, de 16.500 livres dues par le Sr Léonard de Gorce de Capdeville père du cédant, d'Issigeac en Périgord, moyennant pareille somme. Me Darrieux, notaire, le 15 dudit.

NDLR

GORSSE de CAPDEVILLE aîné, négociant à Saint-Pierre, né vers 1753 à Issigeac en Périgord, membre de la loge Parfaite Union & Tendre Fraternité Réunies en 1779 en fut exclu en 1780 (BN FM2 524).

2C 424, 18/10/1768 à 27/02/1768, Lettres de bénéfices impétrées par dlle Anne Sansane veuve de Me Jean Larrieu, procureur du roi à la Grurie, demeurant à Bordeaux rue Poitevine, sur l'hérédité de feu Mr le chevalier DUNAU son cousin germain, mort ab intestat au Port au Prince côte de **Saint-Domingue**. Signés par le Conseil Leblanc Nougues.

NDLR

Élie DUNAU, de Bordeaux, en part pour Léogane à 30 ans le 13/08/1740 et de nouveau, à 44 ans, le 27/12/1755.

Il est inhumé dans l'église de Léogane le 06/10/1767 : « Monsieur le chevalier Élie Dunau, habitant de la Plaine de Miragoane, paroisse du Petit Goave, décédé chez Madame de Motmans, habitante proche la Grande Rivière ».

Le nègre de M. NAVAILLES à Viven (64)

Le 17/06/1847, déclaration devant le maire de la commune de Viven, canton de Thèze, département des Basses Pyrénées, du décès la veille, au château de Monsieur Navailles, de « *Louis le nègre né dans les côtes d'Afrique esclave de feu Monsieur Navailles, trésorier général de l'île Guadeloupe, âgé de 95 ans, célibataire* ».

Source : Revue 114, décembre 2016, de Généalogie des Pyrénées-Atlantiques, p. 32

NDLR

Vue 710/812 du registre de Viven en ligne.

La famille des trésoriers était originaire de **Morlaas (Basses-Pyrénées, 64)** : cf. « NAVAILLES, une famille de trésoriers à la Guadeloupe », juillet-août 2001)

« feu Monsieur Navailles » doit être Jean (1771-1828), et non son neveu Jean Baptiste (né en 1828 et décédé en 1870 à Viven), propriétaire du château de Viven, l'un et l'autre trésoriers de la Guadeloupe (cf. p. 3229-30). Jean Baptiste, après la mort de son oncle, aurait donc gardé avec lui Louis, qui serait resté de nombreuses années au service de la famille puis à sa charge.

Un an après ce décès, en vertu de l'émancipation de 1848, Louis aurait été libre.

Erick Noël nous communique cette notice du tome III du Dictionnaire des gens de couleur, à paraître dans le courant du 1^{er} semestre 2017 :

« 11/09/1777 : Pierre Louis, nègre arrivé de la Martinique sur Le Charles Auguste derrière le chevalier de Navailles, commandant de roi, a été enregistré comme domestique [A.N.: COL. F/5B/16]. 17/10/1777 : Louis, nègre créole âgé de 28 ans, amené en France en mai dernier, a été retenu comme domestique par le chevalier de Navailles, lieutenant-colonel [A.N. : COL. F/1B/4]. »

Bien qu'il soit dit créole, l'âge correspondrait ainsi que le patronyme du maître.

Cependant il ne s'agit pas du même Louis, les NAVAILLES trésoriers à la Guadeloupe n'étant pas de la même famille que le chevalier de NAVAILLES, dont les pièces sont réparties dans deux dossiers différents de Colonies E 319 :

« Joseph de Navailles, major à Saint-Domingue 1722-1781 » : né le 07 et baptisé le 08/09/1722 à **La Reule**, près Vic de Bigorre, diocèse de Tarbes [**Hautes-Pyrénées, 65**], fils de Jean Josué seigneur de Bonas et Claire de Lauga, du lieu de Guyon en Béarn ; major au Mirbalais, retiré avec le titre de lieutenant colonel, il recevait sa

pension sous le nom de chevalier de Navailles ; pension de 1 200 livres accordée le 18/07/1778 : lieutenant dans une compagnie détachée de la marine à Saint-Domingue en 1751, capitaine et aide major à Saint Marc en 1752, chevalier de Saint Louis en 1762, major de Mirbalais en 1769, lieutenant de roi honoraire retiré en 1776, malade à Bordeaux en 1778 mort le 29/05/1781.

« Chevalier de Navailles, ancien capitaine aide-major des troupes à Saint-Domingue » : pension de 800 livres de 1770 à 1772 puis de 1 200 livres en 1778.

de Sylvie Gendrot (Liste GHC) : **Les déportés de la Martinique à Gorée**

Je découvre sur le site des Anom les registres en ligne du Sénégal, en particulier ceux de Gorée.

On sait qu'après l'affaire Bissette, une partie des hommes de couleur de la Martinique y a été déportée en 1823. Maître Isambert rapporte que certains seraient morts « *dans les déserts brûlants du Sénégal* ».

J'ai pu retrouver ainsi l'acte de décès de trois entre eux, dont on retrouve le nom dans le livre de Françoise Thésée, « *Le général Donzelot à la Martinique : vers la fin de l'Ancien Régime colonial* », ce qui confirme la véracité des propos de leur avocat et le destin tragique de ces oubliés de l'histoire.

Ainsi, à Gorée :

- 1) Rémi BUCHICHER, vivrier, de Grande Anse, décédé le 27 novembre 1824, environ 53 ans
- 2) Jean-Baptiste PAULMY dit Tite, cordonnier de Trinité, le 22 novembre 1830, environ 41 ans
- 3) Pierre FÉRÉOL, vivrier, habitant du Diamant, décédé le 28 juillet 1827, environ 40 ans, dont voici un extrait (acte N° 9 : Décès de Féréol (Pierre), déporté de la Martinique) :
« *Féréol (Pierre) âgé d'environ quarante ans, né à la Martinique, déporté de la Martinique, fils de [en blanc] et de [en blanc], entré comme indigent à l'hôpital maritime de la dite Ile de Gorée, le douze juillet présent mois, suivant l'autorisation de Mr. le commandant particulier de la dite Ile de Gorée en date du onze du même mois, y est décédé aujourd'hui à trois heures du matin* »

d'Augusta Elmwood (Liste GHC) : **Convoi de filles pour Saint-Domingue 1686**

Un ami m'a transmis cette phrase extraite d'un livre américain : « *Quand la France envoie un navire de 700 tonneaux pour Saint-Domingue fin 1686 ou début 1687, il transporte 130 femmes pour les boucaniers* ».

"The English Reaction to La Salle", by William S. Coker, in Patricia K. Galloway, editor, *La Salle and his Legacy, Frenchmen and Indians in the Lower Mississippi Valley* (University of Mississippi Press: Jackson, Mississippi, 1982), pp.129-135, p.132 (pas de source indiquée)

Je suis intriguée par cette mention.

NDLR

Recherche faite dans le Courrier des gouverneurs de Saint-Domingue (C/9), ce doit être une interprétation, en partie erronée, d'un long mémoire du gouverneur de TARIN de CUSSY daté du 13 août 1686 (et résumé en C/8a/4, Martinique, qui est en ligne sur le site des ANOM, folio 270 et ss). La décision de Versailles se trouve en B/11, du 13 août au 29 décembre 1685.

Voici les extraits correspondants :

13/08/1685 (B/11 f° 100) (au procureur général) : « *Le Roy ayant résolu de faire armer un vaisseau à Rochefort pour porter à Saint-Domingue les filles que Sa Majesté a résolu d'y faire passer et estimant de son service d'y en envoyer jusqu'au nombre de 100 au lieu des 60 que je vous avais demandé, je vous prie de faire en sorte qu'on en puisse tirer ce nombre de l'hôpital général au commencement du mois prochain afin qu'elles ne causent aucun retardement au départ du vaisseau.* »

13/08/1685 (B/11 f° 102-104) (à M. de Cussy) : « *Sa Majesté vous enverra 50 hommes (soldats armés et habillés) par le vaisseau qu'elle doit faire armer incessamment à Rochefort et elle y fera pareillement embarquer 100 filles qu'elle fera tirer de l'hôpital général pour les envoyer à Saint-Domingue. Il faudra que vous teniez bien soigneusement la main à ce qu'elles soient pourvues en arrivant à la côte et je donnerai ordre à celui qui commandera ce bâtiment d'aller premièrement au Cap. Il sera nécessaire que vous y envoyiez des ordres au cas que vous ne puissiez pas y aller vous-même pour faire qu'on y établisse le plus grand nombre que faire se pourra et qu'on passe les autres dans les autres quartiers de l'île où vous jugerez qu'elles seront le mieux et le plus promptement pourvues.* »

17/09 et 09/11/1685 (B/11 f° 119 et 122) : il était prévu de les envoyer sur un des vaisseaux de l'escadre mais celle-ci ayant pris du retard il est donné ordre de faire armer un bâtiment à Brest et de préparer au Havre un autre bâtiment qui les passera au port de Brest.

30/11/1685 (B/11 f° 124) (à Cussy) : La flûte est armée à Brest. « *On a soigneusement observé qu'il ne fût envoyé que des filles très sages et très bien élevées dans les hôpitaux de Paris depuis leur enfance.* »

29/12/1685 (B/11 f° 129) Les filles ont été envoyées de Paris au Havre le 14 du mois.

Mémoire de Cussy du 13/08/1686 (C/9a/1 ; analysé en C/8a/4)

La flûte Le Large a mouillé au Port Français, à 2 lieues du Cap, le 23 juin. Elle n'a porté en cette côte que 63 filles, le reste des 100 étant demeuré aux îles du Vent. On en a laissé 34 au Cap, dont 4 mariées le lendemain ; les autres, mises chez des officiers mariés, seront bientôt pourvues.

« Je n'estime pas qu'il soit nécessaire d'en envoyer davantage, la plupart des habitants étant mariés et les autres bien aise de prendre des créoles qui ont quelque bien et dont ils connaissent la naissance et les mœurs, dont un assez bon nombre de 10 à 11 ans, plutôt que des filles de France qui n'ont rien et dont ils ne connaissent pas les familles. »

Il a cependant fait connaître aux habitants que les filles envoyées ont été élevées sagement dès leur enfance, ce qu'on reconnaît à leur conduite, à quelques exceptions près.

Réponse de Versailles le 30/09/1686 (B/12 f° 45)

« Puisqu'il y a à présent plusieurs créoles à la Côte et que vous n'estimez pas qu'il soit nécessaire d'y faire passer des filles de France, je ne vous en enverrai plus que vous ne m'avez fait savoir que vous en avez besoin. »

Il ne s'agit donc plus, en 1685-1686, de « boucaniers » mais d'habitants établis. Quant aux filles, ce sont des orphelines élevées dans les hôpitaux par des religieuses et, surtout, cet apport est rendu inutile par la présence très tôt de jeunes filles créoles dont les familles sont connues des prétendants.

Sur le même sujet, nous rappelons l'article de *Pierre Bardin* « Convois de filles pour les îles », en 1680 et 1682, *GHC* 120, novembre 1999, p. 2668-74).

COOPÉRATIONS et COMPLÉMENTS

de *Olivier Aubert* : **DUMOULIER, de l'Auvergne à Marie-Galante (et la fausse noblesse)**

<http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art28.pdf>

Étant originaire et descendant de la famille DU MOLLIER ou du MOULIER de Bassignac dans le Cantal, j'ai lu avec attention votre article sur la généalogie d'un Jean Du Moulier né en 1626 dans cette paroisse et qui a émigré aux Antilles.

Je vous confirme que l'on trouve bien dans le registre des baptêmes et mariages de Bassignac, en ligne aux Archives départementales du Cantal (15), trace de cette naissance. Le registre étant en désordre il faut regarder vue 164/390 : baptisé le 2 mai 1626, Jehan MOLIER fils à Guilhem et Anthoinette GOUTZ ; parrain Jehan Montel, marraine Anthoinette Trizel.

A aucun moment les parents ne sont dits nobles, alors que le curé n'aurait pas manqué de le préciser si c'était le cas, comme on peut le voir sur les registres pour les familles nobles de Bassignac. Mon ancêtre Jean Du Moulier qui épousa Hélène de Lavendes en 1608, une vraie noble elle, ne l'était pas, comme on peut le voir sur le même registre pour les baptêmes de leurs enfants entre 1615 et 1620. Il avait pourtant un frère procureur au parlement de Paris, ce qui est très rare pour des bourgeois d'un village aussi reculé du Cantal.

Il est étonnant d'ailleurs que dans l'article soit évoqué un contrat de mariage reçu par le notaire Maslaurent à Aurillac, daté de 1620 : le contrat serait postérieur d'un an à la naissance d'Anne, la sœur aînée : Anne est baptisée le 12 août 1619 (vue 154) ; parrain Ligier Goutz, marraine Anne Molier

De plus à ma connaissance ce notaire exerçait à Champagnac. Enfin la famille GOUTZ, bien connue, était d'Auzers. Elle n'était pas noble non plus même s'il s'agissait d'une famille renommée qui donna notamment de nombreux ecclésiastiques.

Tout laisse ainsi à penser que ce Jehan né en 1626 s'est inventé une noblesse imaginaire !

Les registres d'insinuation d'Aurillac récemment dépouillés par E. Rosset, en apportent la confirmation : le 11 février 1616, à été insinué le contrat de mariage de Guilhem MOLLIER avec Anthoinette GOUTZ. L'époux est fils de sage homme Michel MOLIER et feu Antonia MOLIER, originaire du village de **Brosses** à Bassignac. L'épouse est fille de Jehan GOUTZ 'Varrou' et Jeanne BAUBEYRE, de Marlat à Auzers.

Le contrat de mariage a été reçu par Antoine MOLIER notaire de Champagnac.

La tante de l'époux est Delphine MOLIER veuve de Jacques MOLIER

La dot est de 440 livres, ce qui correspond à l'époque à ce que payaient les laboureurs un peu aisés. Dans les familles bourgeoises on visait 1 000 à 2 000 livres et chez la petite noblesse souvent 3 000 et plus.

Voici la reconstitution de l'ascendance :

1 Jehan MOLIER fils à Guilhem et Antoinette GOUTZ, baptisé le 2 mai 1626 à Bassignac

2 Guilhem MOLLIER

x 11 février 1616 (CM insinué à Aurillac, reçu par Me Mollier, notaire à Champagnac) Antoinette GOUTZ

L'époux est fils de sage homme Michel MOLIER et feu Antonia MOLIER originaire du village de Brosses

4 Michel MOLIER fils à feu Jacmel

fait son testament en 1607 (reçu par Me Mollier, notaire à Champagnac), en faveur de Guilhem son fils aîné qui a 4 frères et sœurs

5 Antoinette MOLIER sa femme est fille à

10 Guilhem MOLIER

né vers 1535 (mon ancêtre), au hameau de Rieu à Bassignac, probable lieutenant de la Comté de Charlus, et petite fille de

20 Antoine MOLIER

Le tout prouvé par l'acte entre Pierre GALVAIN et Antoine MOLIER reçu en 1613 par Antoine MOLIER qui retrace 80 ans (de 1530 à 1613) d'héritages et mariages des MOLIER de Bassignac

On peut ainsi prouver l'ascendance des MOLIER jusqu'au milieu du 16^e siècle, ce qui assez rare pour des familles de laboureurs, même aisés.

J'espère ne pas avoir ruiné les prestigieuses origines de l'ancêtre de certains des lecteurs...

NDLR

Ce n'est pas la première fois que la recherche généalogique actuelle permet de remettre en cause l'origine noble de certaines familles des Antilles. A la deuxième ou troisième génération, les descendants de quelques primoarrivants, lesquels parfois n'avaient transmis que des renseignements très succincts sur leur origine en France, ou même aucun ou même en partie faux, étant devenus riches et notables, avaient besoin d'être assimilés aux familles authentiquement nobles, pour leur statut social dans l'île et surtout, souvent, pour envoyer leurs enfants dans les écoles militaires. Ils se faisaient établir des « preuves » par acte notarié, copie d'actes paroissiaux ou autre ou bien se faisaient « reconnaître » par une famille de France comme issus d'un lointain oncle parti pour les îles sans donner de nouvelles. Ils présentaient ces preuves au juge d'armes pour les authentifier et obtenir une « reconnaissance de noblesse ». Pour ces familles antillaises riches il y avait une certaine « indulgence » et la reconnaissance des titres de noblesse était entérinée ensuite par enregistrement au conseil souverain de l'île, avec reproduction de tous ces actes apportés en preuve. Les descendants par la suite s'en sont tenus à ce texte d'enregistrement.

Remarquons toutefois que les renseignements généalogiques donnés lors du dépôt des titres de noblesse prouvent que des relations avaient certainement été maintenues avec la famille à Bassignac.

Reste à savoir qui avait pu attirer Jean Dumollier à Marie-Galante.

de Jacques Guerout : **Du Havre à Philadelphie en 1793, les corsaires : BOUCHONY LORDONET** (p. 6302, 5405, **3856**, 2607, **1754**, 1761, 1754, **1289**, **1254**, etc.) et **Jean Marc BELOT négociant au Havre** (p. 1052, 1088, 1254-55)

Vous avez évoqué plusieurs fois, dans vos bulletins, la famille BOUCHONY LORDONET. En particulier, page 6302 (GHC 236, mai 2010), vous indiquiez que vous aviez relevé dans les embarquements au Havre : « 24/05/1793, embarquent pour Philadelphie Siffrain François, 46 ans, né à Carpentras, fils de Pierre André et Gabrielle Anne L'ORDONNET, et Catherine, 16 ans, née à la Guadeloupe, sa fille et de Catherine PENJARD » [en réalité, PAYARD, cf. p. 1289].

En explorant le fonds BELOT (339 W), aux archives municipales du Havre depuis 1993, j'ai trouvé un reçu pour le passage de M. Bouchony Lordonet et sa fille du Havre à Philadelphie et une lettre de Mr BOUCHONY LORDONET (orthographe de sa signature), datée le 23 septembre 1793 de Philadelphie, qui relate les événements qui se sont produits pendant ce voyage de 96 jours. En voici les transcriptions (orthographe respectée mais suppression de nombreuses majuscules initiales) :

J'ay reçu de Messieurs Bellot Père et Marc Bellot fils la somme de dix huit cent livres pour le passage de Monsieur Bouchony Lordonet et de Mademoiselle sa fille a bord du navire Le Salomé, cap^{ne} Hugh WASSON allant a Philadelphie. Au Havre le 23 may 1793.

*M^{rs} BELOT père & Marc BELOT fils au Havre
Philadelphie 23 7bre [septembre] 1793*

Messieurs

Ce n'est que le 10 du cour^t [courant] que j'ai reçu, non pas votre lettre du 18 juin, mais le duplicata seulement, dans lequel je n'ai trouvé ni les deux connaissements ni la quatrième de votre traite à m/o [mon ordre] sur le cap^{ne} BARBEL de 90 000 lt arg^t de l'Amérique que vous m'y annoncés. Il est à craindre que l'original qui contenait les susdits effets n'ait été pris & restés au pouvoir des corsaires.

Notre traversée a été des plus malheureuses : dix sept jours après notre sortie du Havre, nous avons été pris par un corsaire anglais de Liverpool au pouvoir duquel nous avons restés pendant quatre jours. Comme nous faisons route pour le port par un vent contraire avons eu le bonheur de faire la rencontre du corsaire français Le Républicain de Nantes qui nous a délivré des pâtes de nos ennemis & nous a permis de faire notre route pour Philadelphie où nous ne sommes arrivés que le 6 du cour^t après une traversées de 96 jours dans laquelle nous avons été à la veille de mourir de faim n'ayant vecu les 5 dernières semaines qu'avec 6 onces de biscuit, 6 onces de viande salée, une b^{le} [bouteille] d'eau & 1/2 b^{le} de vin par jour : avec cette modique ration qui nous laissait des grands vides dans l'estomac nous nous soutenions néanmoins ; mais elle aurait été réduite à la moitié, ensuite au quart et finalement à rien du tout si un n^e [navire] anglo-américain ne nous avait secouru de quelques barils de mauvais biscuits noirs et plein de vers par surcroît. Par surcroit de malheur nous tombons dans un pays où règne depuis plus de six semaines une épidémie affreuse qui chaque jour nous enlève de 140 à 150 personnes par jour. Trois de nos passagers en sont déjà morts et 4 autres très malades. Dites à Mrs HUMBERT frères que Mr FLEURIEAU que j'ai souvent vû chez eux et auquel ils s'intéressent est du nombre de ceux de nos passagers que l'épidémie a moissonné afin qu'ils en informent sa famille.

En arrivant ici, je croyais y trouver des lettres de ma famille de la Guadeloupe et surtout réponse à celle que je lui écrivis le 4 avril dans laquelle était incluse votre traite sur BARBEL mais à ma très grande surprise, j'ai trouvé cette même lettre sur le comptoir de Mr LEMAIGRE, mon correspondant, où il m'a dit n'avoir resté jusqu'à présent que par défaut d'occasion. De manière que ma femme n'a pas encore cette traite en sa possession, qu'il n'y aura d'occasion que pour la Guadeloupe, du p^{er} au 10 du mois prochain et que jusqu'à ce qu'elle arrive à bon port dans cette isle; ma famille ignorera où je suis et ce que je suis devenu. Les mers qu'il faut parcourir pour se rendre aux isles du vent et sous le vent sont couvertes de corsaires anglais qui ne laissent passer aucun navire anglo-américain : s'il leur arrive de respecter quelquefois la cargaison, ils n'épargnent jamais aucun passager français auxquels ils enlèvent tout et ne leurs laissent que le linge qu'ils ont sur le corps. Dans la crainte trop bien fondée s'un pareil sort que nous ne pourrions éviter, nous sommes d'avis de passer l'hivers ici. Toutes les personnes qui, comme moi, se sont rendues dans le continent de l'Amérique pour passer de suite aux isles font comme nous & attendront un changement pour s'embarquer. D'ailleurs, les isles du vent, quoique moins bouleversées que St Domingue, ne jouissent pas d'une grande tranquillité et tout présage des malheurs qu'il sera difficile d'éviter. Au surplus les nouvelles que nous en recevrons nous détermineront sur le parti que nous aurons à prendre.

Si vous m'écrivez, adressés moi vos lettres chez Mr Peter LEMAIGRE, Water Street n°77.

Vous avez, ci inclus, lettre de ma fille pour Madame PIP : elle se porte fort bien, me charge de vous assurer de ses civilités ainsi que toute votre famille à laquelle je vous prie faire agréer les sentiments distingués avec lesquels je suis.

BOUCHONY LORDÔNET

PS J'ai déchiré la lettre de crédit que vous m'aviez donné sur Londres. Peu s'en est fallu que je n'aye été dans le cas d'en faire usage.

NDLR

Bouchony Lordônet, orfèvre négociant à Basse Terre, avait été proscrit de la colonie en août 1792, comme d'autres républicains en vue, et embarqué sur le Jason pour le Havre (AMLH, fonds révolutionnaire, passeports, I/2 25, 22/08/1792). Bouchony tenta de repasser aux colonies en 1793 (p. 3856).

D'après cette lettre, sa femme, Catherine PAYARD, était restée à la Guadeloupe. En effet on la trouve recensée au bourg de Basse Terre en l'an IV et son mari et son fils aîné étaient alors considérés comme émigrés.

S'il comptait revenir dans l'île avec leur fille aînée, Catherine [sur son mariage à Philadelphie le 31/10/1794 avec BEAUVARLET, voir p. 1248, 1754, NS 17 et sur son baptême p. 1289], c'est qu'elle devait être en France pour études avant la Révolution car il est tout à fait improbable qu'elle ait été proscrite de Guadeloupe avec son père.

En dehors de ces précisions familiales, ce document met en valeur les conséquences des guerres révolutionnaires, sur mer et pour les familles. En mars 1793 la guerre avait éclaté entre la France et l'Angleterre. Les corsaires anglais considéraient donc les Français comme ennemis et ne traitaient pas mieux les « anglo-américains » (indépendance des futurs Etats-Unis en 1776). Le 20 avril 1794 les Anglais s'emparèrent de la Guadeloupe puis reconquête par Victor Hugues : « *tout présage des malheurs qu'il sera difficile d'éviter* ».

de David Quénéhervé : **DULORMNE** in **Les familles LEMIRE puis MIRRE (MYRRE, MIRRHE, etc.) des îles de la Guadeloupe, avant la Révolution** (NS 23 et <http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art25.pdf>)

Dans un message sur la liste GHC du 10 octobre 2015, j'avais donné des compléments à l'article publié. En voici la synthèse :

Page 18 et page 30

François Honoré DULORMNE, époux de Céleste MIRRE est né en l'an IV. Il est décédé le 27/11/ 1882, époux en secondes noces de Jeanne Aimée LUCRESSIN (mariage le 21 juillet 1880).

Céleste MIRRE est décédée le 8 décembre 1865.

Leurs filles :

Marie MIRRE puis DULORMNE est curieusement reconnue le 25 juillet 1851. Elle était épouse de Constant GIBBOLATRE. Ils se sont mariés le 17 février 1849 ; l'acte ne comporte pas les patronymes comme beaucoup de mariages de 1849 : Constant GIBBOLATRE n'est inscrit qu'en 1851 sur le registre des nouveaux libres (anchoukaj.org)

Céleste MIRRE puis DULORMNE se marie le 11 mai 1852 avec Jean Baptiste VANGOUT, dont la grand-mère maternelle est une MIRRE.

Rose Renélia MIRRE puis DULORMNE épouse le 13 août 1851 Gabriel BABIN, dont la mère est une MIRRE.

François Honoré ou Hervillier MIRRE puis DULORMNE épouse le 15 novembre 1865 Angèle BOBOTA, dont la mère s'est mariée en 1840 avec Prosper MIRRE.

NDLR

Merci pour le rappel de vos compléments. Nous en profitons pour redire que des compléments ou corrections à ce qui est publié par GHC (bulletins ou articles) doit être envoyé directement à Bernadette

(rossignolbb@noos.fr) ou Philippe Rossignol (ghcaraibe@noos.fr) pour que ce soit pris en compte dans le bulletin suivant (et bien sûr, parallèlement, à la Liste GHC, si vous le souhaitez).

de *Jean-Michel André* : **HUGONNENC** in **Les LEBLANC à la Martinique** (p. 282-283)

Outre les 10 enfants connus de Joseph HUGONNENC, négociant de Saint-Pierre originaire de Villefranche de Rouergue en Aveyron, et Rose Élisabeth LEBLANC (voir sur Geneanet en particulier l'arbre « frangipanier », celui de Josiane Corvisier, etc.), il y avait peut-être aussi un fils (né entre 1756 et 1762 ? pas de naissance Hugonnenc connue entre ces deux années), Jean Baptiste (lecture du patronyme peu sûre sur le document : Hugouind ? Hugoin ?), dit « de la Martinique ». Il a fait campagne comme lieutenant à 100 £/mois sur La Bellonne, navire de Lorient appartenant aux sieurs Bethman, de 150 tonneaux et 4 canons, armé par les dits sieurs le 28/07/1780. Partie de Lorient le 05/08/1780 d'abord pour Bordeaux, la Bellonne a fait escale à Rochefort avant de rejoindre Saint-Domingue, puis est revenue à Lorient le 01/05/1782.
[2P 68-II.3] Rôle de la Bellonne aux archives de la Marine à Lorient.

d'Yves Drolet : **de GANNES de LA CHANCELLERIE** <http://www.ghcaraibe.org/articles/2016-art42.pdf>

Il y a des documents intéressants sur la vérification de la noblesse de Simon de Gannes de la Chancellerie dans Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil souverain de la Nouvelle-France, pages 167-189 :

<http://www.ourroots.ca/toc.aspx?id=8941&qryID=35efcbea-bce3-4e1f-9945-4e860ca66186>

de *Sylvie de Cardenal* : **ROBERJOT LARTIGUE** (p. 3730-31, 3990 et 3995, NS18comp p. 19)

Dans le notariat de Bordeaux, chez Me Guy fils :

3E 35907, 19/12/1788, Obligation/reconnaissance par le Sr ROBERJOT LARTIGUE, habitant de Saint-Domingue demeurant actuellement à Paris rue du Temple paroisse Saint Nicolas des Champs (procuration à François Couderc, négociant à Bordeaux, passée devant Me Morau et son confrère le 11/09 dernier), et MM Pierre BOYER, MEZLER et ZIMMERMAN, négociants à Bordeaux, demeurant aux Chartrons, de la somme de 125 000 livres ; hypothèque sur ses biens tant en Europe qu'en Amérique et particulièrement de ses deux habitations des Vareux et du Marécage, plaine du Cul de Sac, au Port au Prince.

3E 35910, 12/01/1791, MM Pierre BOYER, MEZLER et ZIMMERMAN, négociants à Bordeaux, demeurant aux Chartrons, paroisse Saint Remy, accord avec M. Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE habitant de Saint-Domingue demeurant actuellement à Paris, qui leur doit 125.000 livres (contrat 19/12/1788 Me Guy) ; 3 années de prolongation ; son procureur est Jean Sébastien PASCHER.

3E 35910, 12/01/1791 procuration par Mr Jean Sébastien PASCHER de LESTRADE, habitant de Saint-Domingue, à M. J. B. Pascher, conseiller honoraire au présidial de Brive, son frère.

NDLR

Sur PASCHER de LESTRADE voir GHC p. 2193. En 1793 il était de retour en Gironde (cité parmi les propriétaires des colonies en France). Le 16/08/1800 il obtenait un passeport à Bordeaux pour se rendre à Philadelphie : 66 ans, natif de Brive, avec son fils Jean, 19 ans.

de *Martine Michel-Benakila* : **Le contrat de société HARDOUINEAU-LE PAYS de BOURJOLLY** p. 32/47 de <http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art31.pdf> « **Papiers BEAUHARNAIS** » du Fonds Debien aux AD33

Deux actes en ligne du notariat de La Rochelle concernant ce contrat de société et sa résiliation :
Fonds des notaires René Rivière, Pierre Soullard et François Soullard,
3 E 1813, folios 144-144verso, 9 février 1706, ratification et règlement des dettes Le Pays
3 E 1813/folios 31-32v°, 30 mai 1707, résiliation de la société.

NDLR

Les principaux éléments de ces actes :

9 février 1706

il a été payé à Saint-Domingue environ 6 000 livres d'indigo et 27 014 livres de sucre aux dettes particulières du sieur de Bourjolly, de l'indigo et sucre provenu sur les habitations de la société ;

il est arrêté que sur les premiers indigos et sucres qui ont été ou seront chargés à Saint-Domingue du même provenu (chargés aux risques et frais du sieur Hardouineau) à compter du 15 décembre 1705, le sieur Hardouineau prendra pareil nombre pour venir à égalité du sieur de Bourjolly ;

la société finira le dernier décembre 1710 ;

les dépenses de bouche sur l'habitation de la Ravine et les gages du sieur Bourgogne, économe des parties à Saint-Domingue pour la régie des habitations, depuis le commencement de la société jusqu'au 1er novembre 1704, seront supportés un quart par le sieur Hardouineau et trois quarts par le sieur Bourjolly.

30 mai 1707

Nombreux détails sur la répartition des biens à la résiliation de la société (qui aura lieu le 1^{er} novembre 1707, et non en 1710 comme prévu). Entre autres :

- s'il vient à mourir des noirs, ils seront payés par la société sur le pied de 600 livres chacun (noir travaillant) ;
- l'habitation des Cormiers à Léogane, telle qu'elle a été acquise par contrat du 7 novembre 1703 (45 000 livres) demeurera entièrement au sieur Hardouineau et la moitié revenant au sieur Bourjolly, 21 600 livres déductions faites, lui sera payée à Léogane 1/3 en argent, 1/3 en indigo, 1/3 en marchandises de pays, sucre et indigo au choix du sieur Hardouineau, moitié dans 9 mois à compter du 1^{er} novembre et moitié 9 mois après [marge : finalement les 21600 livres payées en argent] ;
- toutes les habitations qui appartiennent au sieur Hardouineau lui seront laissées ;
- l'habitation du Château de Léogane ci-devant le Grand Boucan appartenant au sieur Bourjolly pour l'avoir acquise du sieur Hardouineau par contrat du 20 août 1704 lui sera remise ;
- le sieur Bourgogne a fait achat de chevaux et bêtes à cornes pour 532 livres portées au compte de la société et le sieur Bourjolly en paiera la moitié au sieur Hardouineau à Saint-Domingue ;
- le sieur Bourgogne s'est chargé de tous les meubles et ustensiles qui étaient sur les habitations du sieur Hardouineau ; état établi le 4 janvier dernier ; navire La Famille.

de Jean Pierre Guidoni : **BLANCHARD (Marie-Galante)** (plusieurs références dont p. 3609)

Jean BLANCHARD, inhumé le 02/07/1770 à la Capesterre de Marie-Galante, âgé de 70 ans, est dit natif de Nantes, paroisse Saint Séverin. Pas de paroisse de ce nom à Nantes mais, en revanche, paroisse Saint Similien, on trouve son baptême et le mariage de ses parents :

07/08/1689, mariage de Jean BLANCHARD, 30 ans, et Anne BRUNELIÈRE, 40 ans, tous deux de la même paroisse (pas d'autre information)

04/02/1691, baptême de leur fils Jean, né le même jour ; parrain Jean Brunelière ; m Perrine Bouteil ; aucun ne sait signer.

Quelle relation de parenté y aurait-il avec mon ancêtre Jean BLANCHARD, procureur du roi à Marie-Galante, mari de Catherine Jacqueline DUMOUCHEL et père de Thérèse Françoise BLANCHARD mariée avant 1707 avec René HÉRISSON, chirurgien ?

NDLR

Aucune relation de parenté. Plusieurs familles de ce patronyme.

Le procureur du roi à Marie-Galante, Jean BLANCHARD de LARCANGERY est né vers 1630 à Saint Paterne en Touraine (Saint Paterne Racan, Indre et Loire, 37). Source : G1/497 n° 54, 09/08/1670, information par Pierre Denizon, conseiller du roi, juge civil et criminel en Guadeloupe, à la requête de Paul Paulluche, commis général de la Compagnie en Guadeloupe, contre Jacques Rimbert (29 ans, natif de Dieppe), ci-devant receveur pour la Compagnie au quartier de Capesterre.

Il avait épousé à la Grenade ou à Saint Christophe demoiselle Jacqueline (ou Catherine) DUMOUCHEL (ou DUMOUCHE ou de MOUCHE), fille de NN chevalier de SAINT MARC.

[Lire un autre bulletin](#)

[Page d'accueil](#)